

## LES CHEQUES VACANCES

Ils sont délivrés par l'ANCV (Agence Nationale pour les Chèques Vacances), d'un montant de **10, 20, 25 et 50 euros**.

Ils sont nominatifs (le conjoint, les ascendants ou les enfants à charge du titulaire du chèque peuvent aussi l'utiliser).

Les salariés des entreprises y ont droit, si l'employeur (Comité d'Entreprise) accorde cet avantage. Avec la nouvelle loi de juillet 2009, le Chèque-Vacances devient facilement accessible aux entreprises de moins de 50 salariés sans comité d'entreprise.

Ils peuvent être accordés aux agents des trois fonctions publiques (Etat, Territoriale, Hospitalière), par la mutuelle de la fonction publique.

Ils sont attribués au titre des avantages sociaux, ou après une épargne versée chaque mois.

Ils servent, toute l'année, pour régler auprès des partenaires prestataires signalés par le logo "**bienvenue Chèques vacances**" :

- location, camping, gîtes, auberges de jeunesse, clubs de vacances, hôtels ...
- billets de train, locations de voitures,
- voyages,
- repas au restaurant, péage d'autoroute,
- sport et loisirs, théâtre,
- entrées de musées, de parcs d'attraction ...
- réductions et promotions sur les offres de certains partenaires ...

<http://guide.ancv.com/>

Un Chèque-Vacances est **valable 2 ans**, il peut être échangé contre un titre récent jusqu'à trois mois après sa date de fin de validité.

**En cas de perte ou de vol**, déposer une plainte ou une main courante et adresser une copie (par courrier) avec l'imprimé de déclaration à l'ANCV Service Pertes et Vols.

4 millions de personnes sont bénéficiaires (10 millions d'utilisateurs) de Chèque-Vacances auprès de plus de 170 000 professionnels du tourisme et des loisirs, partout en France Métropolitaine et dans les Dom Tom pour des prestations à destination de la France ou des pays membres de l'Union Européenne (1,5 milliards d'euros de Chèques-Vacances émis).

*Les plus :*

- La rubrique « Bonnes Affaires » : toutes les promotions disponibles sur [ancv.com](http://ancv.com)
- Le promomel : une sélection des meilleures offres que vous recevez directement par mail
- Le chéquier : des bons de réduction exclusifs présents dans le chéquier
- Le guide des partenaires en ligne
- L'application : [www.cheque-vacances.mobi](http://www.cheque-vacances.mobi) avec son système de géolocalisation

**Renseignements :**

Agence Nationale pour les Chèques-Vacances 36, bd Henri Bergson 95201 Sarcelles cedex  
0 825 844 344

<http://www.ancv.com/Le-Cheque-Vacances>